

Laon, le 13 juillet 2016

## Communiqué de presse

### Appel à projets pour la commémoration du Centenaire de la bataille du Chemin des Dames

**Après l'année 2016, centrée sur le centenaire de la bataille de Verdun et de la Somme, l'année 2017 sera marquée par les commémorations du centenaire de la bataille du Chemin des Dames et de l'entrée en guerre des États-Unis. L'Aisne fut l'un des départements français les plus touchés par le conflit. Avec des milliers de pertes humaines et près de 90 % de son territoire touché par les opérations de guerre et les destructions, notre département sera donc au cœur des manifestations et des commémorations.**

Les commémorations et événements organisés en 2017 permettront de réinstaller la bataille du Chemin des Dames dans la mémoire collective et de développer l'attractivité du tourisme de mémoire dans le département.

Les grandes lignes du programme et le calendrier des événements ont été présentés aux membres du comité centenaire départemental lors de sa dernière réunion le 6 juillet 2016. À cette occasion, les appels à projets nationaux et départementaux ont été lancés. Afin de fédérer les initiatives autour des grandes commémorations et de donner une meilleure visibilité aux projets des territoires, les organisateurs (collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, etc.) sont invités à faire labelliser leurs événements, au niveau national et au niveau départemental. **La date limite de retour des dossiers est fixée au 21 octobre 2016.**

**La labellisation nationale**, accordée par la Mission du Centenaire, permet de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires. Ils figureront sur le programme national officiel des commémorations et seront éligibles à un financement de la Mission du Centenaire. Les formulaires de demande sont à retirer sur le site de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)) puis à retourner à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) de l'Aisne.

**La labellisation départementale**, accordée par le Conseil départemental de l'Aisne, permet de compléter la labellisation nationale. Plusieurs thématiques ont été identifiées : l'expérience des combattants par les témoignages et les récits, les civils en guerre, la participation des troupes coloniales et la destruction du patrimoine bâti et des paysages. Les projets labellisés bénéficieront d'une communication par le biais des supports diffusés par le Département et pourront recevoir un financement. Les dossiers de demande sont à retirer sur le site dédié au centenaire dans l'Aisne (<http://1418.aisne.com/>) et à retourner au Conseil départemental.

#### Contact presse :

Préfecture de l'Aisne  
Service départemental de la communication interministérielle  
2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX  
Tél : 03 23 21 82 15 - courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

Conseil départemental de l'Aisne  
Service communication  
2, rue Paul Doumer – 02013 LAON CEDEX  
Tél. 03 23 24 86 99 - courriel : [presse@aisne.com](mailto:presse@aisne.com)